

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail - Démocratie - Paix

SECRETARIAT GENERAL DU CONSEIL
DES MINISTRES ET DU GOUVERNEMENT

DÉCRET N° 78/402 DU 24 MAI 1978

Portant nomination de Monsieur OBEMBE Jean-François, Professeur Certifié de 2ème échelon en qualité de Directeur de l'Institut National de Recherche et d'Action Pédagogiques (INRAP).-

LE DEUXIÈME VICE-PRESIDENT DU COMITÉ MILITAIRE
DU PARTI, PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,
MINISTRE DU PLAN,

Vu l'Acte Fondamental du 5 avril 1977 ;

Vu l'Acte n° 005/PCT du 19 Mars 1977 portant création du Comité Militaire du Parti et fixant ses attributions ;

Vu l'Acte n° 001/PCT/CMP du 3 avril 1977 fixant l'organisation et la structuration du Comité Militaire du Parti ;

Vu le décret 77/165 du 5 avril 1977 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;

Vu l'Ordonnance n° 035/77 du 28 Juillet 1977 relative à l'exercice du Pouvoir Réglementaire en République Populaire du Congo ;

Vu le décret n° 77/467 du 7 Septembre 1977 portant organisation du Ministère de l'Education Nationale ;

Sur décision du Conseil de Cabinet du 12 Mai 1977 ;

DÉCRET :

Article 1er. Monsieur OBEMBE Jean-François Professeur Certifié de 2ème échelon, précédemment Proviseur du Lycée Patrice Emery LUMUMBA est nommé Directeur de l'Institut National de Recherche et d'Action Pédagogiques (INRAP).

Article 2. Sont abrogées toutes dispositions antérieures contraires.

Article 3. Le présent décret qui prend effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera. /.-

Par le Deuxième Vice-Président
du Comité Militaire du Parti,
Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Ministre du Plan,

Fait à Brazzaville le 24 MAI 1978

Le Ministre de l'Education
Nationale

Antoine Ndinga

COLONEL Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre du Travail et de la
Justice, Garde des Sceaux,

Alphonse MOUSSOU-POUATI.-

Le Ministre des Finances,

Henri LOPES.-